



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

*DIRECTION DES RELATIONS  
ET DES RESSOURCES HUMAINES  
Direction des Personnels Enseignants*

## **ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA CAPA DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX  
CHANCELIER DES UNIVERSITES D'AQUITAINE**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;  
VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux ;  
VU l'arrêté du 29 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Laurent GERIN dans l'emploi de Secrétaire Général du Rectorat de l'académie de Bordeaux à compter du 8 février 2016 ;  
VU les résultats des élections aux commissions administratives paritaires académiques en date du 7 décembre 2018 ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : La composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION** est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**Membres titulaires :**

Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'académie de Bordeaux,

Madame Claude GAUDY, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines, Rectorat de Bordeaux,  
Madame Michèle BLAKELY, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,  
Madame Marie-Claude FANTHOU, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,  
Madame Perrine AGUIRRE-LEROY, Principale du collège Olympe de Gouges de Cadaujac,

**Membres suppléants :**

Monsieur Laurent GERIN, Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux,  
Madame Magalie SABBAH, Directrice de la direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux,  
Madame Catherine FERRANDIERE, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,  
Madame Caroline DENOYER, Principale du collège de l'Estey de Saint Jean d'Illac,  
Monsieur Régis ALDAY, Chef de bureau de la Direction des personnels enseignants, Rectorat de Bordeaux.

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL :**

**Membres Titulaires :**

CPE classe exceptionnelle :

Madame Anne-Sophie BUNEL, collège Francisco Goya de Bordeaux,

CPE hors classe :

Monsieur Antonio VITORINO, collège les Chatenades de Mussidan,  
Madame Valérie GRANGER, lycée professionnel Jacques de Romas de Nérac,

CPE classe normale :

Monsieur François GALBRUN, collège Aliénor d'Aquitaine de Bordeaux,  
Madame Laurence GATINEAU, lycée des Métiers de la Mer de Gujan-Mestras.

**Membres suppléants :**

CPE classe exceptionnelle :

Madame Sandrine LUGAN, collège Jean Aviotte de Guitres,

CPE hors classe :

Madame Fabienne LAMOTHE, lycée François Magendie de Bordeaux,  
Madame Paule HIQUET, lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul les Dax,

CPE classe normale :

Madame Livia RIGABER, collège Ernest Gabard de Jurançon,  
Monsieur Christophe NOWACZECK, lycée professionnel Frédéric Estève de Mont de Marsan.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 2 janvier 2019



Olivier DUGRIP